

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 2-4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Société vaudoise des forestiers. Séance d'hiver du 15 février à Lausanne.

Le grand auditoire Gaudin de l'Université est occupé jusqu'à la dernière place, lorsque le président *J.-J. de Luze* ouvre les débats. La partie administrative est rapidement liquidée. Le rapport annuel du président, ainsi que celui du caissier sont distribués sous forme imprimée à tous les assistants. L'assemblée les approuve sans discussion. Elle se lève pour honorer la mémoire des douze sociétaires enlevés par la mort durant l'année 1918, parmi lesquels un membre d'honneur, M. le Dr *J. Coaz*. La brèche sensible faite dans nos rangs par ces disparus est comblée, d'abord par la proclamation de cinq nouveaux membres d'honneur, en tête desquels figurent les deux promoteurs de la nouvelle loi forestière vaudoise, qui a porté à 20 le nombre des arrondissements, MM. *Chuard*, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, *E. Muret*, chef du service des forêts, chasse et pêche, *M. Decoppet*, inspecteur fédéral des forêts en chef, et deux professeurs de notre Ecole forestière fédérale, MM. *A. Engler* et *H. Badoux*; ensuite, par la réception de 21 nouveaux membres ordinaires, parmi lesquels le groupe nombreux des inspecteurs forestiers d'arrondissement récemment nommés.

On décide ensuite de continuer la publication de l'Agenda forestier et le versement de subsides à celles des pépinières scolaires qui donnent des résultats positifs. Si les conditions de transport le permettent, une course d'été de deux jours sera organisée par le comité. L'assemblée vote une augmentation de la cotisation de fr. 1 pour soulager le budget. Il sera lancé une nouvelle série de cartes postales forestières (bons et mauvais exemples), édition payée, le cas échéant, sur le capital de la société, qu'il convient de mettre au service de la cause forestière.

On passe ensuite aux travaux de MM. *Du Pasquier*, inspecteur des forêts à Areuse (Neuchâtel) et professeur à l'Ecole d'agriculture de Cernier, et *A. Pillichody*, inspecteur forestier communal au Chenit, sur le *Pâturage et la Forêt*. Les deux conférenciers soutiennent le point de vue forestier, en réponse à l'exposé dont M. *Diserens*, chef du service des améliorations foncières, avait honoré la „Vaudoise“ en 1917. Les deux travaux, qui seront résumés dans le *Journal forestier*, sont utilement complétés par une série de projections lumineuses, au moyen desquelles M. *A. Barbey*, expert forestier à Lausanne, fait déambuler les spectateurs à travers de nombreux pâturages du Jura vaudois.

Remarquons que dans la nombreuse assistance se trouvaient les délégations d'un certain nombre de communes propriétaires d'alpages, qui avaient accepté avec empressement l'invitation du comité de notre société.

La grande salle de l'Hôtel de France, où eut lieu le dîner traditionnel, eut peine à contenir les 180 convives, parmi lesquels le repré-

sentant du gouvernement vaudois, M. *Chuard*, les chefs de service des forêts, M. *Muret*, et des améliorations foncières, M. *Diserens*, la figure sympathique de M. *Jobez*, notre fidèle ami de France, l'inspecteur fédéral des forêts M. *Petitmermet*, des représentants du corps forestier fribourgeois et neuchâtelois, les délégués de la presse, etc.

Le président souhaite la bienvenue à l'assistance et présente les excuses d'absents regrettés, tels que M. *Decoppet*, inspecteur fédéral en chef, M. *Oyez-Ponnaz*, ancien conseiller d'Etat, M. *Von der Weid*, conseiller d'Etat à Fribourg, M. le professeur *Badoux* et d'autres. Au nom du comité, M. *J. Bornand*, inspecteur forestier communal à Ste-Croix, porte le toast à la Patrie. M. le conseiller d'Etat *Chuard* salue ensuite la Société vaudoise des forestiers et exprime sa sympathie aux forestiers et l'intérêt qu'il porte à leurs travaux. Il exprime sa joie de se trouver réuni pour la première fois avec les titulaires des nouveaux arrondissements, tous présents, auxquels il souhaite une cordiale bienvenue. M. l'inspecteur cantonal *Muret* expose enfin la situation du marché des bois, en récapitulant les chiffres extrêmement suggestifs des exercices passés, avant la guerre et pendant la guerre. Il en ressort que la forêt vaudoise, tout comme la forêt suisse, a rendu d'immenses services, grâce aux réserves accumulées auparavant. D'importateur de bois, notre pays est devenu exportateur, avec plus de 80 millions de francs en 1918, alors qu'autrefois nous étions en déficit pour 40 millions. Ce facteur a exercé une excellente influence sur notre change. Les forestiers ont donc gagné leur cause devant le pays tout entier. Il a pu être versé plus de trois cent mille francs au fonds de réserve forestier des forêts cantonales vaudoises.

Si le passé a été fructueux, nul ne peut dire ce que sera l'avenir. C'est là une autre question. Une chose demeure toutefois: si la forêt suisse n'était pas appelée à alimenter le marché mondial des bois, il restera toujours à combler le déficit intérieur, celui de la Suisse orientale, notamment. Mais pour cela il faudra qu'aboutissent une fois les efforts faits depuis très longtemps pour obtenir des C F F l'établissement de tarifs spéciaux, favorisant les échanges avec nos confédérés. Le Jura romand serait tout aussi disposé d'acheminer ses bois vers Zurich, Winterthour et St-Gall, plutôt que vers la France. Mais pour cela il faut que tombent les entraves au libre échange des bois dans l'intérieur de la Suisse et qu'on en revienne à la liberté du commerce et de la concurrence. L'assemblée, pour terminer, s'associe à l'unanimité à la proposition d'envoyer dans ce sens un télégramme au Département fédéral de l'Intérieur à Berne.

En somme, bonne et fructueuse réunion d'hiver.

A. P...y.

Les nouveaux arrondissements forestiers du canton de Vaud.

Ci-dessous le tableau des 20 arrondissements forestiers vaudois actuels, avec leur composition d'après les catégories de propriétaires de forêts.

Arrondissements Numéro et nom	Forêts canton- nales ha	Etablis- sements cant.de bienfaisance ha	Forêts commu- nales ha	Forêts parti- culières ha	Super- ficie totale ha	Nombre de communes
I. Bex	1000	—	1864	1004	3868	3
II. Aigle	706	—	2342	878	3926	4
III. Les Ormonts .	669	—	1836	1314	3819	3
IV. Montreux . .	385	—	2462	950	3797	8
V. Pays-d'Enhaut	80	32	1372	1591	3075	3
VI. Vevey	55	136	1378	1425	2994	32
VII. Moudon . . .	94	—	2230	1444	3768	40
VIII. Payerne . .	371	—	1200	1827	3398	33
IX. Grandson . .	132	—	2439	1985	4566	16
X. Yverdon . . .	449	—	2209	1538	4196	34
XI. Orbe	294	—	2929	1108	4331	19
XII. La Sarraz . .	98	8	3086	383	3575	18
XIII. La Vallée .	1626	—	2944	2095	6665	3
XIV. Nyon	527	—	2742	1156	4425	23
XV. Begnins . . .	115	—	3462	716	4293	8
XVI. Rolle	108	—	3184	643	3935	19
XVII. Aubonne . .	185	—	2691	580	3456	17
XVIII. Morges . .	259	7	2216	687	3169	26
XIX. Cossonay . .	64	2	2604	1072	3742	39
XX. Echallens . .	372	—	2376	1144	3892	40
Totaux	7589	185	47.565	23.540	78.880	

L'étendue moyenne des 20 arrondissements ressort ainsi à 3944 ha. de boisés de toutes classes. Elle est, pour les 116 arrondissements de la Suisse, de 8470 ha. (Etendue totale: 982.000 ha.)

Un intéressant cas de soudure de deux épicéas.

Le garde forestier Louis Ræmy, à Veytaux, dont nous avons relevé déjà souvent les intéressantes observations en forêt, nous a fait part du curieux cas de soudure suivant.

Dans la forêt des Malesjors (1350 m. alt.), à la commune de Veytaux-Montreux, croissent deux épicéas distants l'un de l'autre de 22 cm. Ils mesurent à 1,3 m. au dessus du sol: l'un 107 cm., l'autre 54 cm. de circonférence. Du plus gros part une branche, à environ 2,5 m. du

sol, qui est venue s'appliquer contre l'autre tige et s'y est fixée. La soudure est aujourd'hui complète et le recouvrement si parfait que la branche semble traverser la tige de part en part. La branche est verte sur la section comprise entre les deux arbres; l'extrémité à sa sortie de la plus petite tige a séché.

Les dimensions de ce pseudo bras de force sont curieuses à noter; elles comportent:

à la sortie de la grosse tige: 65 cm. de circonférence
 à l'entrée dans la petite tige: 40 " " "
 dans la partie médiane: 26 " " "

Et il n'est pas moins intéressant de relever les variations d'épaisseur des deux tiges que la soudure semble avoir provoquées:

Circonférence de la grosse tige, à 1,3 m.: 107 cm.
 " " " " " " 3,0 " : 107 "
 " " " petite " " 1,3 " : 54 "
 " " " " " " 3,5 " : 57 "
 " " " " " " 4,0 " : 54 "

Il appert de ces chiffres que, vraisemblablement, la soudure a provoqué sur la petite tige un épaississement du fût au-dessus de la place touchée.

De semblables cas sont assez fréquents sur les essences feuillues, mais non point sur les résineux. Aussi avons-nous soumis la chose à M. le Dr P. Jaccard, professeur de botanique générale à l'Ecole polytechnique fédérale, et lui avons demandé comment peut s'expliquer cet épaississement.

A en croire notre savant collègue, la capacité conductrice pour l'eau ayant subi une diminution sur la plus petite tige par le fait de l'introduction du rameau inclus dans son intérieur, la plante a réagi par un „accroissement compensateur“ local qui a eu pour effet d'augmenter le calibre de l'arbre dans la section en cause. Cela semble, en effet, fort plausible.

Un cordial merci au garde Ræmy pour son intéressante communication.

H. B.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière de Zurich. Le nombre des étudiants forestiers était au commencement du semestre d'hiver 1918/19 le suivant:

11 au 4^e cours; 23 au 3^e cours; 12 au 2^e cours et 21 au 1^{er} cours. De ces 67 étudiants, 3 sont en congé pour cause de maladie. Voici quelle est leur répartition entre les cantons d'origine: Berne 11; Zurich 10; Grisons 8; Vaud 6; Glaris et Argovie chacun 4; St-Gall, Genève et Neuchâtel chacun 3; Appenzell Rh.-Ext., Soleure, Lucerne, Fribourg et Valais chacun 2; Nidwald, Schaffhouse, Bâle-Ville, Thurgovie et Obwald chacun 1.